

N°19

Le bulletin municipal - Décembre 2024



Le petit **MONDE** Saint-Yrieix-Sous-Aixe

LE GRAND FOCUS

La Fontaine de la place de la Rose



Des Dons pour SYSA : **Un patrimoine à conserver**

En 2024, La commune a eu l'honneur de bénéficier de plusieurs dons d'une grande valeur patrimoniale.

D'une part, deux œuvres de Mme Maïthé PECAUD, artiste peintre sculpteur et émailleur, qui ornent désormais la salle du conseil. D'autre part un abreuvoir à chevaux en granit offert par M Emmanuel DELANNET provenant de l'ancienne caserne Marceau à Limoges.

Celui-ci a été installé et mis en eau par nos agents municipaux dans la cour de la Mairie (des photographies de ces dons sont à retrouver en page 18).

Isabelle Gabaud – Gérard Boucheteil

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Les mesures envisagées par le gouvernement risquent d'entraîner les collectivités territoriales dans une zone de turbulences.

En effet, plusieurs milliards d'euros d'économie sont à réaliser pour limiter le déficit de l'Etat.

Nous ne sommes pas responsables de cette situation, liée en grande partie à la réforme de la taxe d'habitation que l'État peine à compenser.

Notre commune sera concernée comme toutes les autres, mais, à ce jour, nous ne savons pas dans quelle mesure.

Dans ce contexte nous serons probablement dans l'obligation de faire des choix budgétaires tout en nous engageant à maintenir le niveau actuel de la fiscalité.

Cependant, nous inscrirons au prochain budget le programme d'investissement prévu :

- agrandissement et mise aux normes de l'atelier municipal,
- effacement des réseaux aux Betoules et pose de luminaires,
- travaux de voirie, etc.

Les demandes de subventions ont déjà été déposées.

Nous adapterons la réalisation des projets en fonction de leur attribution et de leur taux.

Toutefois, ce scénario n'est, pour le moment, qu'une hypothèse de travail car le gouvernement pourrait changer et prendre des orientations différentes.

Quelle que soit l'évolution, nous ferons au mieux des intérêts de la commune.

Vous trouverez en pages intérieures des informations économiques concernant les investissements 2024 et le bilan financier 2023 ainsi le compte-rendu des activités culturelles de l'année.

Je tiens à remercier très chaleureusement les conseillers et agents municipaux et tous les bénévoles associatifs, pour leur engagement sans faille au service de la commune et de nous tous.

Grâce à eux, Saint Yrieix-sous-Aixe est reconnue comme une commune dynamique et attractive.

Elle le sera davantage encore après son intégration au Parc Naturel Régional Périgord-Limousin.

Le recensement planifié en début d'année devrait aussi confirmer une augmentation de la population.

En effet, beaucoup de nouveaux habitants, jeunes pour la plupart, se sont installés sur notre commune.

C'est de bon augure pour l'avenir et je leur suis, à ce titre, très reconnaissant d'avoir choisi notre petite communauté arédiennaise.

Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et vous invite, avec l'ensemble du conseil municipal à partager un moment de convivialité lors de la cérémonie des vœux.

« Que les temps qui viennent soient des moments de Paix pour tous et de Lumière pour chacun. »

Bien cordialement

Gérard KAUWACHE



Sommaire

4 - 7 »

LA VIE MUNICIPALE
(bilan financier 2023)

8 - 9 »

LE GRAND FOCUS
(La fontaine Place de la Rose)

10 »

LES TRAVAUX & CHANTIERS

11 »

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

12 »

LA VIE ASSOCIATIVE

13 »

LES LOISIRS

14- 16 »

LES INFOS GÉNÉRALES

17- 20 »

LES ÉVÈNEMENTS

La vie municipale

Bilan financier

Compte administratif 2023

La section Fonctionnement

Recettes de fonctionnement	281 016.91 €
Dépenses de fonctionnement	- 244 310.97 €
Résultats de l'année 2023	36 705.94 €

Les **dépenses de fonctionnement** regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

Les dépenses de personnel

Ces dépenses s'élèvent à 129 896.69 € pour l'année 2023.

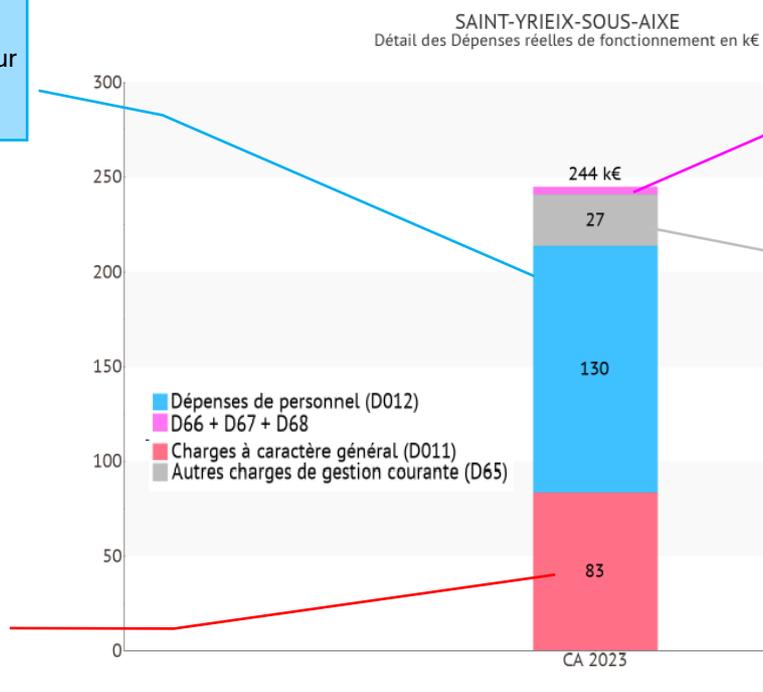
Les charges à caractère général

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, ...

Pour 2023, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 83 396.17 €. On observe toutefois un écart par rapport aux prévisions de 41 017.86 € (la prévision était de 130 414.03 €).

Les charges financières

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 1 495.13 €. Elles étaient de 1 779.43 € en 2022.



Les charges de gestion courante

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 27 382.98 €. En 2023, les subventions aux associations ont été attribuées pour un montant de 2 359.24 €.

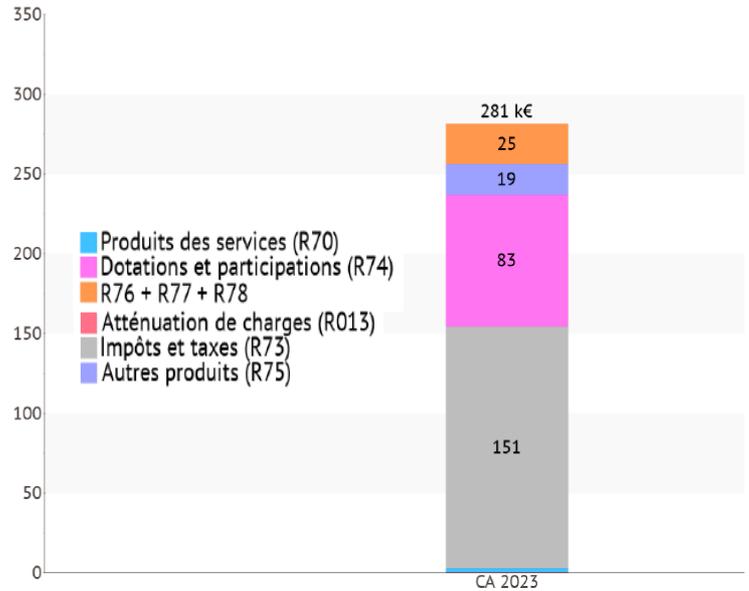


SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE
Détail des Recettes réelles de fonctionnement en k€

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux



La section Investissement

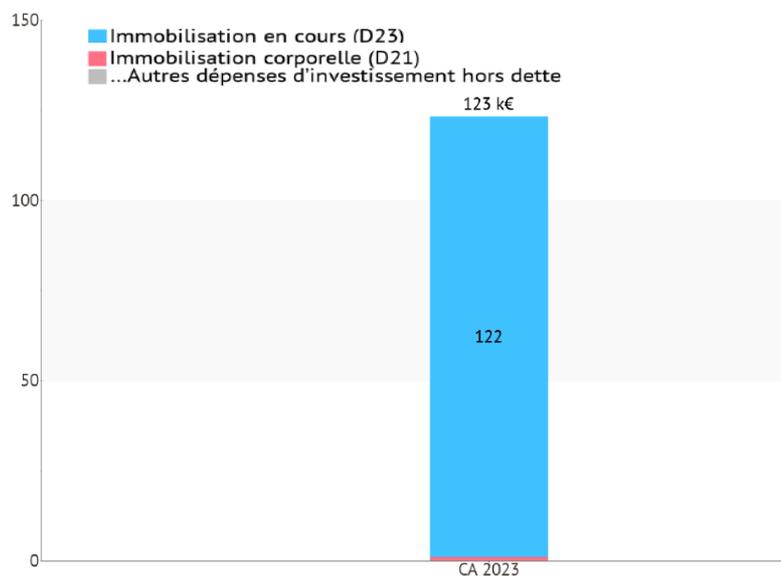
Recettes d'investissement	121 802.37 € €
Dépenses d'investissement	- 135 684.46 €
Résultats de l'année 2023	- 13 882.09 €

Les dépenses d'investissement

font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants : la rénovation de l'Eglise, le changement des menuiseries pour le bâtiment de la mairie, le matériel pour les agents techniques et les décorations de Noël.

SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE
Principales dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunts) en k€



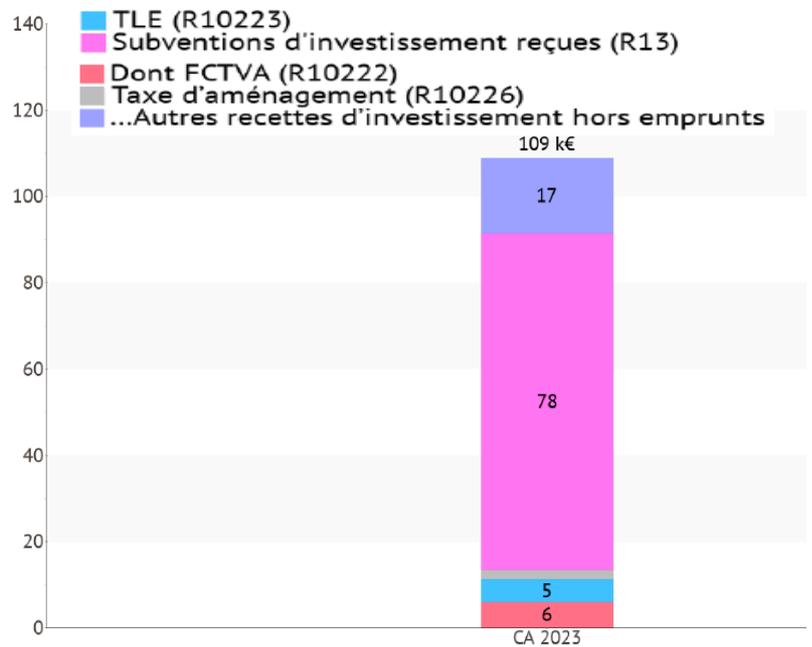


Les **recettes d'investissement** englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2023, elles s'élèvent à **121 802.37 €**. Il s'agit

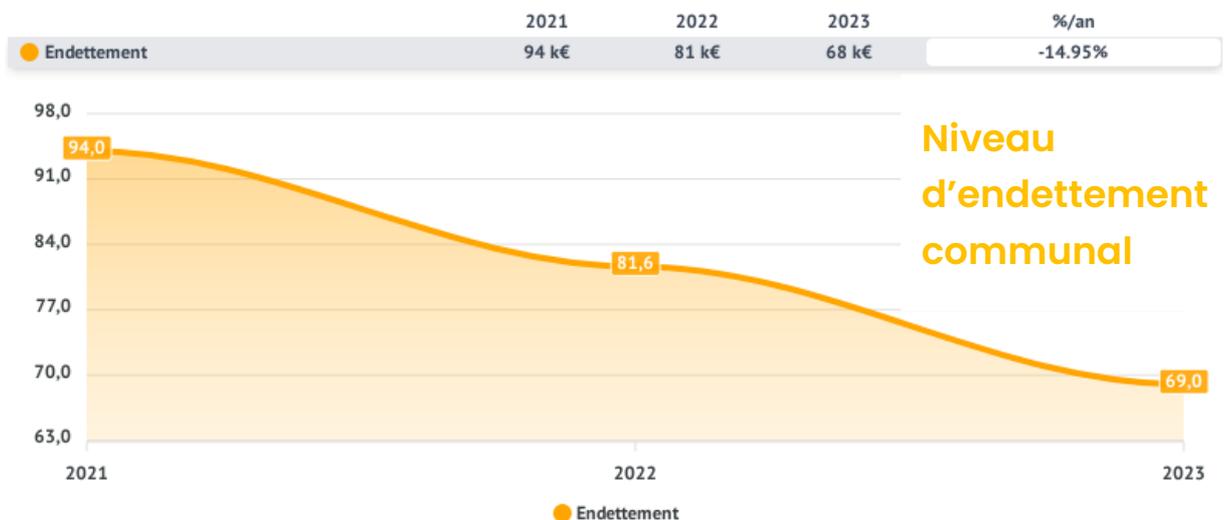
- Des subventions d'investissement reçues pour 78 141.78 € (en rose sur le graphique) qui émanent principalement du Conseil Départemental, du Conseil régional et de la DRAC.
- Du FCTVA pour 5 830.34 € (en bleu clair)
- De la taxe d'aménagement pour 7 440.60 €
- De notre excédent de fonctionnement capitalisé lié à une précédente affectation du résultat pour un montant de 13 000 €.

SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE
Principales recettes d'investissement (hors emprunts) en k€



Résultat Financier 2023 Compte Administratif

BUDGET PRINCIPAL	Résultats de clôture 2022	Part affectée à l'investissement Exercice 2023	Résultat exercice 2023	Résultat de clôture 2023
INVESTISSEMENT	32 740.16		-13 882.09	18 858.07
FONCTIONNEMENT	95 941.03	13 000.00	36 705.94	119 646.97
	128 681.19	13 000.00	22 823.85	138 505.04



Niveau
d'endettement
communal



Le Recensement de la population 2025

Une communication communale spéciale sera faite fin décembre. M Gérard Boucheteil, 1^{er} adjoint en tant que coordonnateur communal gèrera l'enquête. **Mme Catherine Brissaud**, habitante de la commune, en tant que **seule agente recenseuse assermentée de la commune** se rendra chez vous et vous transmettra les documents nécessaires (en main propre ou dans votre boîte aux lettres).



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 16 janvier 2025. Si vous êtes recensé cette année, vous serez prévenu par votre mairie.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

🔍 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.

⚠️ Le recensement de la population est gratuit !



La plateforme cybermalveillance.gouv.fr assiste les victimes d'actes de cybermalveillance en proposant des conseils et/ou une mise en relation avec un professionnel en cybersécurité de proximité susceptible de les assister techniquement. Elle propose également des contenus de prévention et de sensibilisation à la cybersécurité. Cette plateforme s'adresse à toutes les victimes d'attaques informatiques qui ne disposent pas des compétences et des ressources suffisantes en cybersécurité. Ces attaques peuvent avoir des conséquences telles que le vol de données, les atteintes à la vie privée, l'usurpation d'identité, le piratage bancaire etc.



**Votre agente recenseuse
INSEE (carte
professionnelle) :**
Mme Catherine Brissaud

Acquisition d'un étang

Afin d'améliorer la protection incendie communale et après l'approbation du SDIS 87 (Service Départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Vienne), la mairie a acquis un terrain à proximité du Bourg (Mas Judaud - route de La Roche) sur lequel se trouve un étang de 6000 m².

L'entreprise spécialisée Géonat Environnement a fait un état des lieux et fournira à la mairie un rapport complet des réalisations à faire pour que le site soit aux normes requises par la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Dans un premier temps, celui-ci sera vidé et nettoyé. Le déversoir sera remis en état.

Dans un second temps il est prévu que le site, de plus de 3.5 hectares, soit aménagé, en un espace public et convivial avec différentes possibilités (passage du chemin de randonnée sur le site, observatoire pour les oiseaux d'eau, installations de tables de pique-nique, parcours de santé...).



**Le coût de cette acquisition est de
25 000 €.**

Gérard Boucheteil

Le Grand Focus

La fontaine de la Place de la Rose : un des emblèmes de SYSA toujours d'actualité !!

Souvenir de son arrivée...



C'est une longue histoire que celle de SYSA et sa fontaine.

Tout commence en 1989, quand les élus de l'époque apprennent qu'une congrégation religieuse de Blémont, commune de Chaptelat souhaite vendre une vasque de pierre bicentenaire.

La commune se porte acquéreur en découvrant cette magnifique pièce de trois tonnes taillée dans un unique bloc de granit.

L'installation sur la Place de l'Eglise demandera une pleine journée de travail sous le regard du maire M Lucien Delhume et de son premier adjoint M Jean Brissaud.

Remerciements aux archives communales et à Mme N. HERMANS (photo M HERMANS)

De jour comme de nuit, elle illumine la place !!!





Des chutes à répétition : A croire que le sort s'acharne !



Après avoir été renversée une première fois début 2018 par un camion, la fontaine avait pu être remise en service. Un choc plus important en 2023 l'a fracassée cette fois-ci en une dizaine de morceaux (voir dernier bulletin municipal).



Grâce au travail d'orfèvre de Sylvain Laucournet, agent municipal, une magistrale rose en métal remplace pour l'instant la fontaine endommagée.



La fin ? Peut-être pas... avec l'espoir d'une renaissance ?

Une expertise plus approfondie et des premiers tests de restauration menés dans les ateliers de l'entreprise BLANCHON permettent de garder un espoir. La fontaine que l'on croyait définitivement perdue pourrait miraculeusement retrouver sa place.

Dans l'hypothèse où une réparation serait impossible, le remplacement par une nouvelle a également été envisagé. Cependant, que ce soit pour préserver la « vieille dame » de SYSA ou sa future remplaçante un dispositif de protection est prévu pour que le dicton « jamais deux sans trois » ne se vérifie pas !

Une réflexion concernant une signalisation routière adaptée est également en cours.

Vous le voyez la fin d'une fontaine au centre de la Place de la Rose n'est pas encore pour demain !

Les travaux & Les Chantiers

G rard Boucheteil



R fexion de la voirie :

Les travaux de cette ann e effectu s par l'entreprise CMC TP ont concern  4 secteurs :

- * Remise en  tat sur 1 km de la route du Bos Lagarde (VC4B) entre le carrefour avec la VC12 (Bosredon - La Grauliere) et la RD47 avec curage des foss s et reprofilage du rev tement.
- * Restauration de trottoirs   La Grauliere qui pr sentaient des fissures entrainant des infiltrations d'eau lors de fortes pluies avec pose de caniveaux en b ton, de regards et remise en  tat de la chauss e.
- * Pour s curiser la travers e d'Erin (route D47A), 2 plateaux ralentisseurs se trouveront de chaque c t  du village, avec panneaux de signalisation et marquage au sol. Des bordures de chauss es en b ton compl teront ces dispositifs.
- * « Points- -temps » sur chauss es de la commune tr s d grad es (trous et orni res).



Peinture des menuiseries de la mairie

L'ensemble des ouvertures de la mairie a  t  repeint   la suite du renouvellement d'une partie d'entre elles. La couleur choisie a pour but de rendre l'ensemble harmonieux mais aussi de correspondre au style g n ral pr sent sur la place de la Rose.

Installation de supports s curis s pour v los :



La Mairie a install  r cemment 5 porte-v los sur la commune pour permettre un d p t s curis able avec un antivol personnel (de gauche   droite : Mairie,   c t  de l'entr e des bureaux ; Cimetiere,   c t  de l'Abribus ; La Garenne,   c t  du panneau arr t bus ; Ratterie et Erin,   c t  de l'Abribus).



La transition écologique



Mise en service de la nouvelle chaudière

Granulés bois !

En remplacement de la chaudière « Fioul » trop vétuste, une nouvelle chaudière « granulés bois » vient d'être mise en service. Cela a nécessité la construction d'une nouvelle chaufferie (à la place de l'ancienne trop exigüe). Les granulés bois sont stockés dans un silo en toile situé à la place de l'ancienne cuve à fioul.

Cette installation dessert la totalité du bâtiment de la Mairie (salle du conseil municipal, secrétariat, bureau du Maire mais aussi bibliothèque et logement situé à l'étage).

Les réseaux de chauffage de la mairie et du logement ont été séparés et équipés de compteurs individuels.

Le conseil municipal a fait le choix d'entreprises locales pour réaliser l'ensemble des travaux : Les vidanges limousines de St Martin le Vieux (enlèvement de la cuve fioul), Aix Bâtiments d'Aixe sur Vienne (gros œuvre), SARL Soleilhet de Limoges (chauffage) et EURL Deveaux de Séreilhac (électricité).

La municipalité remercie le SEHV (Syndicat d'Énergies de la Haute Vienne) pour son accompagnement tout au long de ce projet.

Gautier Caubel



Le montant total des travaux est de 63 103.34 € TTC soit 52 586.12 € HT subventionnés à 80%.

C'est encore problématique ...



Des feux de déchets (dont des déchets verts) effectués par des particuliers sont encore régulièrement observés malgré l'interdiction formelle (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>).

Les contrevenants s'exposent à un risque d'amende pouvant aller jusqu'à 750€.



Bon fonctionnement de la plateforme verte du Mas Judaud

Malgré les indications, des dépôts non conformes et des déposants non autorisés sont constatés et pourraient mettre en péril l'existence même de ce service. Dans l'attente de nouvelles dispositions, merci de respecter les consignes d'utilisation afin de maintenir le site fonctionnel.

La vie associative



Association Les Arédiens se bougent

Nous vous proposons des activités sportives de qualité pour le plus grand nombre. Vous pouvez pratiquer un sport très tonique comme du cardio-fitness ou une activité plus en douceur sur la musculature profonde par le biais du Pilates. Ces cours sont dispensés par des professionnels et ouvrent droit à une licence (Possibilité de tester grâce à deux séances gratuites). Pour confirmation, les cours de tango ont repris courant octobre. Cette activité, réservée aux adhérents, est accessible aux personnes seules ou en couple.

Enfin l'association propose des « Rando éveil musculaire » ou « Rando tonique » sur les chemins de la commune. Les objectifs sont multiples et peuvent concerner un large public, sportif ou non : reprendre contact avec son corps, marcher en conscience... Les distances parcourues sont faibles (entre trois et quatre kilomètres) car elles sont ponctuées d'exercices que chacun peut adapter à son niveau. Ces rencontres gratuites et conviviales sont ouvertes à tous.

Vous nous trouverez dans la salle des fêtes du bourg pendant les périodes scolaires :

- Le lundi de 19 à 20 h pour un cours de cardio-fitness avec Céline Baradat,
- Le mercredi de 19h30 à 20h30, pour un cours de Pilates avec Florence Tarayre,
- Le jeudi à partir de 19h pour le tango avec Janet

Pour les « rando », rendez-vous un dimanche matin par mois. Les dates sont données via l'application IntraMuros de la commune.

Laure Gabrielle



Retrouvez des informations supplémentaires concernant « Paniers libres » et le comité des fêtes pages 18 et 19.

Association Paniers libres

Paniers Libres est une association à but non lucratif, de vente de produits en circuit court, composée d'une douzaine de bénévoles.

Paniers libres, c'est faire des courses gourmandes, responsables et locales grâce à des bénévoles et des producteurs engagés dans les mêmes valeurs pour permettre aux habitants l'accès à des produits locaux facilement.

Il vous suffit de commander en ligne (paiement en ligne ou par chèque) puis de venir récupérer votre commande les mercredis soir dans la cuisine de la salle des fêtes (17h30 - 19h00).

Pas de panier imposé, pas d'abonnement : vous êtes libres de choisir ce que vous voulez, quand vous voulez.

Pour les fêtes nous proposons des sapins qui viennent de Saint Victurnien, des chocolats fabriqués à Landouge, des volailles de Noël de Saint Priest sous Aixe et plein de gourmandises à offrir pour des cadeaux super locaux.

Lien pour commander (du mercredi au dimanche) :
<https://coopcircuits.fr/paniers-libres/shop>

Contact pour renseignements :
panierslibres@gmail.com Sabine 06 63 47 32 31
Sabine marie



Les Loisirs



Parcours équestre

Le comité départemental de tourisme équestre de la Haute-Vienne (CDTE 87) en collaboration avec les cavaliers de l'élevage d'Aissa dont le siège social est à Erin, a mis en place un circuit équestre permanent, balisé. Celui-ci sert de support à la course d'endurance au départ de Cognac la forêt dont la 6^{ème} édition s'est déroulée le 29 septembre 2024. Ce circuit de 32 kilomètres emprunte les chemins déjà inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de 7 communes. Il traverse la commune d'Est en Ouest en faisant son entrée par Bosredon.

Un second itinéraire appelé route D'Artagnan est en cours de finalisation avant balisage et traverse le département de la Haute-Vienne en empruntant donc une partie des chemins de la commune.



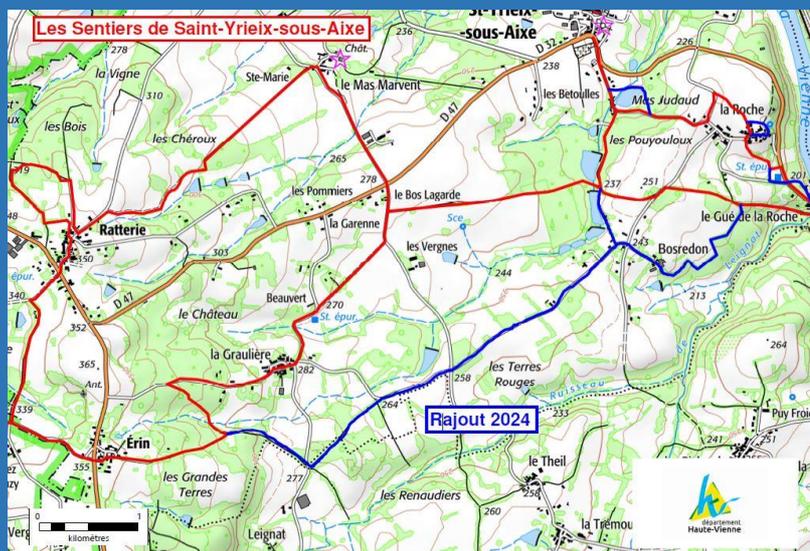
Jeu « Circino, le chasseur de trésors : destination Haute-Vienne »

Celui-ci est désormais disponible (photo 1^{ère} page). Il s'agit d'un jeu accessible dès 6 ans pour découvrir les trésors cachés de communes d'un département. SYSA fait partie des 36 sélectionnées pour la Haute Vienne et a fait l'acquisition de 2 jeux qui peuvent être mis à disposition (se renseigner en mairie).

Plus d'informations auprès du :



D'après M Alain BABULLE



Extension du chemin de randonnée

Une variante du tracé existant sur notre commune a été validée au niveau du département. Elle permettra de réaliser une boucle complète de 13,7 km. Un balisage supplémentaire devrait se faire courant 2025, ainsi que la pose d'un panneau complémentaire d'indication du tracé au niveau de l'Abribus du cimetière et l'édition des nouveaux documents PDF / GPX.

Les infos Générales



Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE)

Mais pourquoi n'enlève-t-on pas tous les bois dans les rivières ?

La végétation de bord de cours d'eau, appelée la **ripisylve**, a **plusieurs rôles** :

- **protection des berges** par le système racinaire des arbres ou autres arbustes
- **maintien de la qualité des eaux**, grâce à sa capacité de filtration et d'ombrage qui atténue la température de l'eau en période estivale
- **lutte contre les inondations** en ralentissant la vitesse de l'eau
- **maintien de la biodiversité**, en offrant des habitats variés pour de nombreuses espèces et un corridor écologique pour leur déplacement

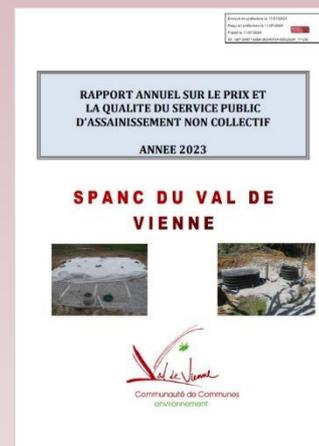
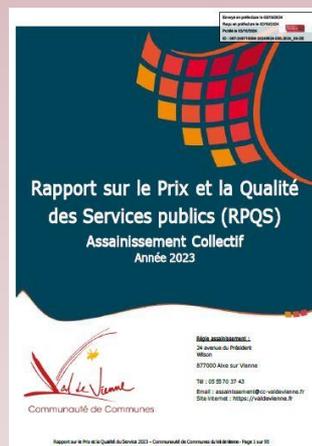
La végétation vieillit et peut chuter dans les cours d'eau, c'est ce que l'on appelle les **embâcles**. Ces enchevêtrements de végétaux dans les cours d'eau pourraient être répartis en 2 catégories :

- **Impact gênant** : les accumulations de végétaux peuvent barrer le lit des cours d'eau et accentuer les inondations. Ils peuvent également provoquer des érosions de berges ou encore fragiliser les infrastructures (ex : ponts)



- **Impact bénéfique** : la présence d'embâcles permet de diversifier les écoulements et les habitats du cours d'eau en servant de refuge à la faune. Elle peut permettre la création de cavités plus profondes dans le lit de la rivière et donc une diminution de la température de l'eau.

Conformément aux obligations d'information la Communauté de Communes du Val de Vienne met à disposition pour consultation 2 documents. Il s'agit des rapports pour l'année 2023 sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) de l'assainissement collectif (SPAC) et non collectif (SPANC).



Ces rapports sont consultables soit sur demande en mairie ou au siège de la CC du Val de Vienne soit sur son site internet : www.valdevienne.fr.

Lionel Forestier

Rénovation de la station d'épuration de La Graulière

Celle-ci n'est plus en état de fonctionnement normal et sera refaite en totalité au cours de l'année 2025. Ces travaux, budgétisés à hauteur de 300 000 € seront financés par la Communauté de Commune du Val de Vienne et l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Concernant le type de station d'épuration, le projet est en cours d'élaboration.





Un arrêté publié le 08 novembre 2024 qualifie le niveau de risque en matière d'influenza aviaire hautement pathogène d' "élevé".

Cette décision d'élévation du niveau de risque épidémiologique à son maximum concerne l'ensemble du territoire métropolitain. Elle est fondée sur la dynamique forte et persistante de la circulation du virus dans l'avifaune sauvage notamment migratrice en Europe.

En complément des obligations qui concernent les professionnels, avec ce niveau de risque tout détenteur d'oiseaux domestiques (volailles ou oiseaux d'agrément) est tenu de faire une déclaration auprès de vos services. Cette déclaration peut s'effectuer en ligne en cliquant sur ce lien : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou à l'aide du formulaire cerfa 15472*02.

Le Service Santé, Protection Animales et Environnement (SPAÉ) de la Direction Départementale, de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Haute-Vienne se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous accompagner.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
Liberté
Égalité
Fraternité

CHASSEURS
ou anciens chasseurs

N'attendez plus pour créer
VOTRE COMPTE SIA

⚠ Date limite
le 31 décembre 2024
pour conserver vos droits
à **détenir une arme***

SIA
Système d'Information
sur les Armes

QR code

Pour créer son compte en quelques minutes :
<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr>

En cas de difficultés, RDV en préfecture, chez un armurier, ou auprès de sa fédération départementale de la chasse

(*) Excepté les armes à canon lisse à un coup acquises avant décembre 2011. La création d'un compte SIA est toutefois fortement recommandée.

LA REDEVANCE INCITATIVE

En cas de déménagement tout locataire doit prévenir les services concernés afin de mettre fin à cette facturation.

Plus de renseignements auprès du service déchets de la Communauté de Communes du Val de Vienne (05 55 70 53 05).



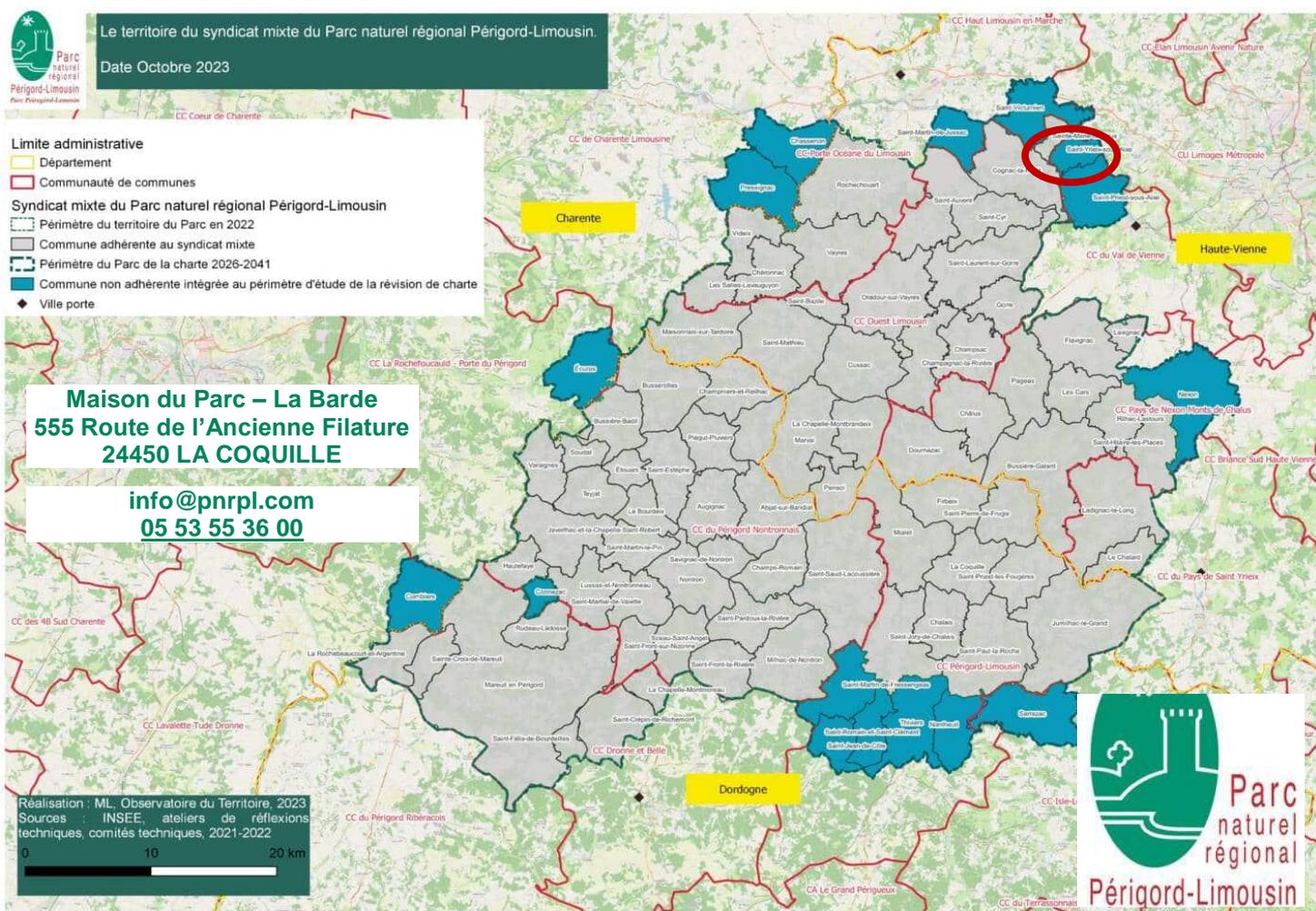


RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD-LIMOUSIN POUR UN NOUVEAU PROJET DE TERRITOIRE 2026-2041

Depuis 2023, la Région Nouvelle-Aquitaine a engagé la révision de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) Périgord-Limousin.

C'est un long processus qui implique une consultation large des acteurs locaux, habitants, mairie et partenaires du parc. Le PNR proposera un nouveau projet de territoire pour une période de 15 ans : la charte 2026-2041.

En engageant la révision, la Région Nouvelle-Aquitaine a également validé la proposition de périmètre géographique concernant la future charte. Ce périmètre comprend les 75 communes actuelles du Parc Naturel Régional Périgord-Limousin sur les départements Dordogne et Haute-Vienne, mais aussi une extension à 16 nouvelles communes dont **Saint-Yrieix-sous-Aixe** (cercle sur la carte). Un membre du conseil municipal de SYSA participe donc désormais à chaque réunion sur ce sujet.



Retours / À venir : les événements

Les cérémonies communales

8 Mai et 11 Novembre 2024

Le 8 Mai 2024, les enfants de la classe de CM2 de l'école de Saint Priest sous Aix accompagnés par leur enseignante Madame ANDREATTA nous ont fait l'honneur de participer à la commémoration du 8 Mai 1945. Les élèves ont lu la dernière lettre qu'avait écrite Missak Manouchian à Mélinée, son épouse, avant son transfert au Mont- Valérien où il sera fusillé. Cette lecture faisait écho à l'hommage national rendu à ce résistant arménien « mort pour la France » lors de son entrée au Panthéon le 21/02/2024.

Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient Madame ANDREATTA, les enfants et leurs parents qui se sont mobilisés pour cette initiative citoyenne.

Isabelle Gabaud



Lundi 11 novembre 2024 à 11h, le 106^{ème} anniversaire de l'armistice de la Première Guerre mondiale a été célébré devant le monument aux morts où une trentaine d'habitants ont participé aux côtés des élus municipaux.

Lionel Forestier

Santé



La formation à destination des habitants de Saint-Yrieix-sous-Aix au fonctionnement du Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) a eu lieu en Avril dernier. Pour rappel cet appareil, installé à l'extérieur entre la mairie et la salle des Fêtes est disponible en accès libre et en cas de besoin 24h/24h.

Lionel Forestier



24 janvier 2025

Vœux du Maire

M le maire et le conseil municipal, vous convient à la présentation de leurs vœux pour l'année 2025. Ce moment traditionnel se tiendra le **vendredi 24 janvier à 19h dans la salle des fêtes**. Tous les habitants de Saint-Yrieix-sous-Aix sont invités. Ce sera l'occasion de partager l'habituel verre de l'amitié.



SYSA accueille des dons patrimoniaux



Envol (1971, Cuivre et émaux de Boris Veisbrot)

Maïthé PECAUD



Accouplement de Flamants roses (1978, cuivre et émaux sur cuivre)



Ancien abreuvoir à chevaux

Emmanuel DELANNET

Le repas organisé par « Paniers Libres »

En avril nous avons organisé un repas 100% produits locaux qui a eu un franc succès. Ambiance bienveillante et festive ! Grâce au partenariat avec le comité des fêtes, la soirée s'est terminée avec un karaoké ! Un grand merci à tous ceux qui sont venus et plus particulièrement à tous les bénévoles pour leur aide.

Sabine MARIE



Les manifestations du comité des Fêtes

« Une très belle année festive pour le Comité des fêtes en 2024. Avec le concours bienvenu d'une météo toujours favorable nous avons maintenu toutes les manifestations existantes mais aussi développé des nouvelles pour le plaisir de tous. **L'Assemblée générale du Comité aura lieu le vendredi 21 février 2025 à 19h à la salle des fêtes.** N'hésitez pas à venir partager ce moment avec nous et à apporter toutes vos idées. »

(ainsi que toutes les informations suivantes) Stéphanie Barrier

La nuit des étoiles (11 août)

Une soixantaine de personnes se sont installées confortablement sur les hauteurs du village de Ratterie afin d'écouter attentivement Geoffrey Archambault, un habitant de la commune. Accompagné de Mickaël Restoin et d'Olivier Renou, ils ont su orienter avec passion nos observations. De belles et nombreuses étoiles filantes ont satisfait un grand nombre de participants.



Retrouvez les photos de l'événement phare « La Fête de la Rose » en dernière page

Bal populaire (14 août)

Un énorme succès qui nous a pris de court (tant et si bien qu'il manquait des frites). Pas de quoi entacher cette première édition qui s'est déroulée dans une ambiance très familiale et bienveillante. L'orchestre Aloha a réchauffé les corps et les cœurs sur des airs d'hier et d'aujourd'hui. On a adoré ! Tellement que le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.



Vide-Greniers (27 octobre)

Beaucoup d'exposants mais aussi beaucoup de visiteurs ont profité de cette journée ensoleillée. Pour notre concours, de belles citrouilles ont été monstrueusement décorées. Merci aux participants.



Veillée occitane (15 novembre)

Un retour à l'essentiel lors de cette veillée où châtaignes blanchies, châtaignes « echauvées » et jus de pomme ont ravi une quarantaine de personnes. Un grand merci à Jean-François Vignaud d'avoir animé cette soirée avec toujours autant de passion, à nos deux musiciens pour le petit air traditionnel et à Joël Restoin pour la fabrication du jus de pomme.





Fête de la Rose (2 Juin)

Une très belle édition avec pas moins de 2400 visiteurs pour venir admirer les rosiers et assister au baptême de la Rose Suzanne Valadon.

La prochaine Fête de la Rose aura lieu le Dimanche 1er juin 2025.



Festivités de Noël ; dimanche 15 décembre 2024



Le Comité des fêtes prépare, en collaboration avec la Municipalité, la traditionnelle fête de Noël **le dimanche 15 décembre dès 15h**. Cette journée est proposée à tous les habitants de la commune, toutes générations confondues afin de favoriser les liens multigénérationnels en partageant divers moments conviviaux.

Différentes **animations** sont au programme ainsi que la distribution des **cadeaux aux enfants et des colis aux aînés par le Père Noël** autour d'un bon goûter accompagné du **traditionnel vin chaud offert par la Municipalité**.

Un petit marché se déroulera tout au long de l'après-midi afin de rencontrer divers acteurs de la commune et des alentours et pourquoi pas ainsi finir de remplir sa hotte pour cette fin d'année.

Colis de fin d'année des Aînés.

Le Conseil Municipal a choisi de décaler progressivement l'âge des nouveaux bénéficiaires, de 70 à 75 ans afin d'améliorer la qualité du contenu avec des produits uniquement régionaux mais à un coût supérieur. Les personnes nées en 1953, pourront y prétendre à partir de 2028, en revanche, les personnes nées en 1952 qui ont reçu le colis en 2022, restent bénéficiaires. Cette année, 60 personnes sont concernées parmi lesquelles 45 ont choisi de recevoir le colis.

Celui-ci pourra être retiré à partir du 12/12/2024 à la Mairie aux horaires d'ouverture, ou le 15/12/2024 lors de la journée de Noël organisée avec le Comité des Fêtes.

Nous
contacter

Mairie de Saint-Yrieix-Sous-Aixe

05 55 03 81 86

mairie.saint-yrieix-sous-aixe@wanadoo.fr

(maire : 06 80 60 58 44, 1^{er} adjoint : 06 13 08 05 24)

Très bonnes
fêtes de fin
d'année

À BIENTÔT !